



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2003
Français
Original: anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4857e séance du Conseil de sécurité, le 13 novembre 2003, le Président a fait en son nom, à l'occasion de l'examen de la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire », la déclaration dont le texte suit :

« Le Conseil de sécurité appelle instamment l'ensemble des forces politiques ivoiriennes à appliquer pleinement, sans délai et sans préalable toutes les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que celles de l'accord intervenu à Accra le 8 mars 2003 (« Accra II »), en vue de la tenue d'élections ouvertes à tous, libres et transparentes en 2005 en Côte d'Ivoire.

Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction des progrès accomplis depuis la déclaration de son Président du 25 juillet dernier, en particulier la nomination des Ministres de l'intérieur et de la défense, l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi d'amnistie, la réouverture de la frontière avec le Mali et le Burkina Faso, ainsi que les décisions prises lors du Conseil des ministres du 16 octobre en vue de restaurer l'ordre public et de réformer le statut de la radio-télévision ivoirienne (RTI).

Toutefois, le Conseil de sécurité exprime sa vive préoccupation devant le ralentissement de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il souligne en particulier l'importance qui s'attache à ce que le gouvernement de réconciliation nationale se réunisse au complet au plus vite afin de mettre en oeuvre pleinement le contenu de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il réaffirme dans ce contexte l'urgence de conduire les opérations de cantonnement des forces en présence, pour permettre le commencement du désarmement et de la démobilisation, accompagnées de mesures de réinsertion dans l'armée régulière ou dans la vie civile.

Le Conseil de sécurité souligne également l'urgente nécessité d'engager la réforme du droit foncier et des règles électorales, de rétablir les services publics et l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire ivoirien, et de mettre un terme au recours aux mercenaires et aux achats illicites d'armement en violation de la législation nationale.

Le Conseil de sécurité condamne fermement les violations graves des droits de l'homme. Il condamne en outre le meurtre d'un journaliste français intervenu le 21 octobre dernier à Abidjan. Le Conseil de sécurité demande aux autorités ivoiriennes de mener une enquête approfondie sur ce crime et de punir les auteurs conformément à la loi. Il leur demande également de veiller à



ce que les organes de presse et les groupes qui les soutiennent s'abstiennent d'encourager tout propos qui inciterait à la haine ou à la violence.

Le Conseil de sécurité exprime sa préoccupation devant la gravité de la situation humanitaire sur le terrain. Dans ce contexte, il soutient les activités de tous les organismes des Nations Unies visant à aider le peuple ivoirien.

Le Conseil de sécurité condamne également les actes hostiles dont ont fait l'objet des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies à Bouaké et à Man les 24 et 25 octobre derniers, et rappelle que toutes les parties ont l'obligation, en vertu de la résolution 1479, de coopérer avec la mission politique spéciale établie par le Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), et d'assurer la liberté de mouvement de son personnel.

Le Conseil de sécurité renouvelle son plein soutien aux efforts que font la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la France et le Représentant spécial du Secrétaire général pour stabiliser le pays et rechercher une solution pacifique à la crise. Le Conseil salue en particulier les initiatives récentes des Présidents du Ghana et du Nigéria, ainsi que la tenue à Accra le 11 novembre 2003 d'un sommet régional destiné à traiter les problèmes de sécurité de la région.

Le Conseil de sécurité salue l'action des forces de la CEDEAO et de la France, ainsi que celle de la MINUCI, et rend hommage à l'engagement comme au dévouement de leur personnel. Il se félicite également des efforts de coordination du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et de l'ensemble des missions présentes dans la région afin que les problèmes régionaux soient traités de manière appropriée. Il exprime son intention d'examiner les recommandations du Secrétaire général sur les moyens de faciliter la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire. »
